



PyroGenèse finalise l'acquisition d'une participation de 50 % dans HPQ Silica Polvere Inc., détentrice des droits sur la technologie du réacteur de silice pyrogénée

L'acquisition découlant de l'exercice de l'option d'achat existante a été finalisée alors que les possibilités de commercialisation de la technologie continuent de se multiplier.

MONTREAL, Québec (GlobeNewswire – 29 septembre 2026) – PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse » ou la « Société ») (TSX : PYR) (OTCQX : PYRGF) (FRA : 8PY1), chef de file dans les procédés à ultra-haute température et l'innovation en ingénierie, et fournisseur de technologies à base de plasma destinées à l'industrie lourde et au secteur de la défense, annonce avoir complété l'acquisition d'une participation de 50 % dans HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »). L'activité principale de HSPI consiste en la commercialisation du réacteur de silice pyrogénée (le « FSR »), une technologie exclusive initialement développée et construite par PyroGenèse afin de convertir le quartz (SiO_2) en silice pyrogénée en une seule étape respectueuse de l'environnement, tout en éliminant le recours aux produits chimiques nocifs générés par les procédés conventionnels.

La silice pyrogénée est un matériau industriel largement utilisé qui entre dans la fabrication de milliers de produits. En cas de succès commercial, le FSR pourrait contribuer de façon importante au rapatriement en Amérique du Nord de la production de silice pyrogénée actuellement assurée par des producteurs établis en Chine, en permettant une production locale, modulaire et à la demande, à proximité des installations de fabrication des utilisateurs finaux partout en Amérique du Nord.

Avant la réalisation de l'acquisition, HSPI était une filiale en propriété exclusive de HPQ Silicon Inc. (« HPQ »). Depuis 2021 [communiqué de presse daté du 6 juillet 2021], PyroGenèse détient : (i) une redevance annuelle de 10 % sur les ventes de silice pyrogénée réalisées par HSPI (la « Redevance »), (ii) le droit, aux termes d'une entente conclue avec HPQ, de convertir la Redevance en une participation de 50 % dans HSPI, et (iii) une entente d'exclusivité aux termes de laquelle PyroGenèse est l'unique fournisseur d'équipements liés à toute commercialisation du FSR.

PyroGenèse avait précédemment annoncé son intention de convertir la Redevance en une participation dans le capital de HSPI [communiqué de presse daté du 30 mai 2024]. À la suite de la réalisation de l'acquisition annoncée aujourd'hui, la Redevance a été convertie en une participation de 50 % dans le capital de HSPI. PyroGenèse conserve également son entente d'exclusivité aux termes de laquelle elle agit à titre d'unique fournisseur d'équipements liés à toute commercialisation du FSR.

« Les débouchés commerciaux pour la technologie du réacteur de silice pyrogénée continuent de se multiplier, et nous constatons désormais un intérêt pour des partenariats dans plusieurs secteurs et régions du monde », a déclaré M. P. Peter Pascali, président et chef de la direction de

PyroGenèse. « La finalisation de l’entente visant l’acquisition d’une participation de 50 % dans HSPI constituait une étape nécessaire afin de pouvoir engager adéquatement des discussions avec d’autres clients à l’échelle mondiale qui ont récemment manifesté leur intérêt pour la technologie FSR et ses capacités de production. »



Image 1 : contenants de silice pyrogénée produite au moyen du réacteur de silice pyrogénée de PyroGenèse.

MISE À JOUR SUR LES DÉVELOPPEMENTS COMMERCIAUX

En août, la Société a fait le point sur ses activités dans le secteur de la silice pyrogénée [communiqué de presse du 17 août 2026], notamment sur leur potentiel commercial et sur l’état d’avancement des démarches récentes auprès de clients potentiels, plus particulièrement en ce qui concerne quatre entités distinctes. Depuis la publication de ce communiqué, les développements suivants sont survenus :

- (i) La première entité est un fabricant mondial de silice pyrogénée qui avait précédemment signé une lettre d’intention [annoncée le 9 juillet 2024] établissant les bases d’une collaboration entre cette entité, PyroGenèse et Polvere dans le cadre de la phase pilote du développement du FSR. Conformément au protocole d’entente signé, l’objectif de cette phase pilote était de valider la capacité du FSR à produire, à faible coût et avec une faible empreinte carbone, un matériau répondant aux spécifications du fabricant.

La Société avait précédemment indiqué qu’à la suite de l’atteinte des objectifs du programme pilote du réacteur de silice pyrogénée, les parties évaluaient différentes

structures possibles pour la prochaine phase de leur collaboration, notamment des possibilités visant à soutenir le déploiement commercial du FSR.

La Société annonce aujourd'hui que les discussions ont repris. Une réunion supplémentaire est prévue au cours de la semaine du 28 septembre afin de discuter plus en détail du cadre envisagé pour la poursuite de la collaboration.

- (ii) La deuxième entité est un partenaire potentiel de coentreprise avec lequel la Société avait précédemment annoncé la possibilité de constituer une coentreprise (la « coentreprise ») ayant pour objet l'exploitation d'une usine de production de silice pyrogénée d'une capacité de 1 000 tonnes par année (la silice pyrogénée produite devant être utilisée par le partenaire de la coentreprise dans le cadre d'une nouvelle application), étant entendu qu'il serait éventuellement nécessaire de mettre en place une série d'usines supplémentaires de production de silice pyrogénée, de capacité équivalente ou supérieure. Il avait été précisé que la constitution de la coentreprise demeure conditionnelle à la négociation fructueuse et à la conclusion d'une ou de plusieurs ententes définitives relatives à la coentreprise ainsi qu'aux obligations connexes des parties à ces ententes.

La Société avait précédemment indiqué que les discussions étaient dans une impasse et que PyroGenèse avait proposé une solution de compromis à laquelle aucune réponse n'avait encore été reçue au moment de la publication du communiqué d'août.

La Société annonce aujourd'hui que les discussions ont récemment repris dans le cadre de rencontres en personne. Une équipe de PyroGenèse est récemment revenue de l'une des installations américaines du client, où des réunions ont eu lieu afin de discuter des modifications proposées. Celles-ci ont été accueillies favorablement par les deux parties, et les négociations ont repris activement.

- (iii) La troisième entité est un client potentiel établi en Asie qui utilise de la silice pyrogénée dans son produit final et qui souhaite collaborer à l'établissement d'une installation de production en Amérique du Nord afin de mieux desservir le marché local. Les discussions portent notamment sur l'approvisionnement en silice pyrogénée en grandes quantités et/ou sur l'établissement d'installations locales de production de silice pyrogénée. De plus, le Client avait indiqué que la demande pourrait nécessiter plusieurs systèmes FSR d'une capacité de 10 000 tonnes par année chacun.

La Société annonce aujourd'hui que les discussions avec cette entité se poursuivent, celle-ci ayant récemment demandé la tenue d'une rencontre au siège social de PyroGenèse afin d'accélérer le processus.

- (iv) La quatrième entité, un client existant de PyroGenèse exerçant d'importantes activités commerciales au Moyen-Orient, a manifesté son intérêt à l'égard de la construction éventuelle d'une usine locale de production de silice pyrogénée destinée à desservir le marché du Moyen-Orient. Il a également été indiqué que les négociations prévues au cours du deuxième semestre de 2026 devraient permettre de déterminer l'envergure de l'entente, laquelle pourrait notamment porter sur une usine d'une capacité de production de 10 000 tonnes par année.

La Société indique aujourd'hui que les négociations sont toujours prévues au cours du deuxième semestre de 2026.

CONTEXTE DE L'INDUSTRIE ET DU MARCHÉ

- La silice pyrogénée est l'un des matériaux industriels les plus largement utilisés et entre dans la composition de milliers de produits de consommation et de produits industriels, notamment les cosmétiques, le dentifrice, la litière pour animaux de compagnie, les aliments en poudre, les boissons fouettées, le café instantané, les produits pharmaceutiques, les produits agricoles, les adhésifs, les peintures, les encres, le toner pour photocopieurs, les produits d'étanchéité, les câbles à fibres optiques, les matériaux d'isolation thermique, les matériaux de construction et les batteries, pour n'en nommer que quelques-uns. Dans ces produits, elle est souvent utilisée comme agent épaississant et antiagglomérant afin de stabiliser et d'améliorer la texture, la consistance et l'écoulement du produit final.
- Le marché mondial de la silice pyrogénée devrait dépasser 2,57 milliards de dollars américains d'ici 2034, sous l'effet de la demande croissante dans les secteurs des revêtements, des produits d'étanchéité, de l'automobile et des batteries lithium-ion.¹
- PyroGenèse avait initialement été mandatée pour développer et construire l'usine pilote du FSR pour HPQ Polvere Inc., une filiale de HPQ Silicon Inc.
- PyroGenèse détient désormais une participation de 50 % dans HSPI (titulaire des droits relatifs au FSR) et bénéficie d'une entente d'exclusivité en vertu de laquelle elle est l'unique fournisseur d'équipements liés à toute commercialisation du FSR.

À propos du réacteur de silice pyrogénée

PyroGenèse est le fournisseur exclusif d'une technologie à base de plasma qui utilise le quartz (SiO_2) comme matière première afin de produire de la silice pyrogénée de qualité commerciale en une seule étape respectueuse de l'environnement, tout en éliminant le recours aux produits chimiques nocifs générés par certaines méthodes conventionnelles. Le FSR ne nécessite aucun procédé supplémentaire pour préparer la matière première, ni aucune étape intermédiaire de traitement faisant appel à des produits chimiques toxiques. Le FSR permet ainsi de produire de la silice pyrogénée à partir de quartz sur un seul et même site. Comparativement à certaines méthodes traditionnelles comportant plusieurs étapes de traitement, les avantages attendus du procédé FSR peuvent généralement être résumés comme suit :

- 1) Réduction des coûts d'investissement.
- 2) Réduction des coûts d'exploitation.
- 3) Réduction des émissions de CO₂.
- 4) Réduction de l'empreinte énergétique.
- 5) Élimination des exigences liées à l'achat et au stockage de produits chimiques dangereux.
- 6) Simplification de la logistique et raccourcissement de la chaîne de production grâce à un procédé réalisé en un seul lieu, au moyen d'un seul système et en une seule étape, ainsi qu'à l'élimination de la manutention, du stockage, de la préparation/transformation et du transport des matières premières.
- 7) Environnement de production plus sécuritaire grâce à l'absence de produits chimiques dangereux, toxiques ou explosifs.

À propos de PyroGenèse Inc.

Forte de 35 ans de leadership dans le domaine des technologies plasma, PyroGenèse met à profit son expertise pour offrir des solutions d'ingénierie de pointe répondant aux défis liés à l'énergie, à la propulsion, à la destruction, au chauffage de procédés, aux émissions et au développement de matériaux dans les secteurs de l'industrie lourde et de la défense. Sa clientèle compte des chefs de file mondiaux des secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, de l'acier, du minerai de fer, des services publics, des services environnementaux, ainsi que des secteurs militaire et gouvernemental. Depuis son siège social de Montréal et ses installations de fabrication locales, les ingénieurs, scientifiques et techniciens de PyroGenèse stimulent l'innovation et la commercialisation de technologies liées à la transition énergétique et aux procédés à ultra-haute température. Les activités de PyroGenèse sont certifiées ISO 9001:2015 et AS9100D, l'entreprise maintenant sa certification ISO sans interruption depuis 1997. Les actions de PyroGenèse sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX : PYR), sur l'OTCQX (PYRGF) et à la Bourse de Francfort (8PY1).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes prospectifs tels que « prévoit », « vise », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « devrait », « il existe une possibilité », « est en position de », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou de variantes de ces mots et expressions, ou encore par des énoncés selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés ». De plus, tout énoncé faisant référence à des attentes, à des projections ou à d'autres descriptions d'événements ou de circonstances futurs constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques ni des garanties ou des assurances quant au rendement futur, mais représentent

plutôt les croyances, attentes, estimations et projections actuelles de la direction concernant des événements futurs et le rendement opérationnel. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'opinions, d'hypothèses et d'estimations qui, bien que considérées comme raisonnables par PyroGenèse à la date du présent communiqué, sont assujetties à des incertitudes, à des risques et à des changements de circonstances inhérents qui pourraient différer sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent, possiblement de façon importante, de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs comprennent notamment, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de PyroGenèse, ainsi que dans les autres documents d'information périodique qu'elle a déposés et qu'elle pourrait déposer à l'avenir auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation similaires, lesquels sont tous disponibles sous le profil de PyroGenèse sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne visent pas à constituer une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PyroGenèse. Ces facteurs de risque doivent néanmoins être examinés attentivement. Rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes. Il convient de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, lesquels ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. PyroGenèse ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement tout énoncé prospectif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Ni la Bourse de Toronto, ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de Toronto), ni l'OTCQX Best Market n'assument la responsabilité du caractère adéquat ou de l'exactitude du présent communiqué de presse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse ir@PyroGenesis.com ou visiter le site www.PyroGenesis.com.

¹<https://finance.yahoo.com/news/fumed-silica-market-reach-usd-143000439.html>